



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 44805

Texte de la question

M. Denis Jacquat demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de bien vouloir lui indiquer dans quelles conditions un travailleur handicapé, ayant totalisé au moins quarante trimestres validés, peut bénéficier d'une retraite.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44805

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2000, page 2294